



Informations de base	
2025/2951(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur le futur acte législatif sur l'Espace européen de la recherche (EER) Subject 3.50.01 Politique et espace européen de la recherche 3.50.01.05 Secteurs spécifiques de la recherche	

Acteurs principaux

Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	ITRE Industrie, recherche et énergie	LAKOS Eszter (EPP)	10/11/2025
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Recherche et innovation	ZAHARIEVA Ekaterina	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
09/03/2026	Débat en plénière		
10/03/2026	Décision du Parlement	T10-0068/2026	Résumé
10/03/2026	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2025/2951(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution sur question orale/interpellation
Base juridique	Règlement du Parlement EP 142-p1
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ITRE/10/04247

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B10-0156/2026	03/03/2026	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T10-0068/2026	10/03/2026	Résumé

Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions

Transparence				
Nom	Rôle	Commission	Date	Représentant(e)s d'intérêts
LAKOS Eszter	Rapporteur(e)	ITRE	08/12/2025	Initiative for Science in Europe
LAKOS Eszter	Rapporteur(e)	ITRE	05/12/2025	European Regions Research and Innovation Network
LAKOS Eszter	Rapporteur(e)	ITRE	17/11/2025	League of European Research Universities
LAKOS Eszter	Rapporteur(e)	ITRE	06/11/2025	UK Mission to the European Union
LAKOS Eszter	Rapporteur(e)	ITRE	06/11/2025	European University Association Young European Research Universities Network

Résolution sur le futur acte législatif sur l'Espace européen de la recherche (EER)

2025/2951(RSP) - 10/03/2026 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 399 voix pour, 78 contre et 69 abstentions, une résolution sur le futur acte législatif relatif à l'Espace européen de la recherche (EER).

L'Union ne dispose toujours pas d'un EER intégré qui attire et retienne les talents, en raison d'obstacles tels qu'une hiérarchisation inadéquate des investissements dans la R&I, peu d'États membres atteignant l'objectif de 3% du PIB, une coordination insuffisante des politiques de R&I, une fragmentation persistante, des disparités de performance et des charges administratives excessives pour les chercheurs et les universités. L'acte législatif sur l'EER représente une occasion unique d'élever la recherche européenne en remédiant à des problèmes structurels qui affectent l'écosystème de recherche et d'innovation (R&I) de l'Union.

Le Parlement s'est dit favorable à l'alignement des priorités de l'Union et des États membres en matière de R&I afin d'en assurer la complémentarité, d'accroître la coopération entre les universités, les organismes de recherche, les régions, les États membres et les industries, de créer un cadre de gouvernance efficace et de rendre les carrières de recherche et l'investissement privé plus attractifs.

Les députés ont plaidé pour une **approche à deux niveaux** associant la coopération volontaire dans le cadre du programme stratégique 2025-2027 de l'EER et des mesures législatives, dont l'acte législatif sur l'EER et des initiatives complémentaires, afin de doter l'EER d'un cadre contraignant et exécutoire.

En outre, la résolution a recommandé de faire de l'acte législatif sur l'EER un **règlement** garantissant ainsi son applicabilité directe dans tous les États membres, stimulant l'investissement privé dans la recherche et le développement, la libre circulation des chercheurs, des connaissances scientifiques et des technologies, et contribuant à réduire la fragmentation du marché unique. Les députés ont également demandé que la proposition d'acte législatif sur l'EER soit accompagnée d'une **proposition législative distincte** dotée d'une autre base juridique protégeant la liberté fondamentale de la recherche scientifique, prévoyant des normes minimales pour les droits des chercheurs, la conduite éthique, l'intégrité et l'indépendance institutionnelle, et soutenue par de véritables mécanismes de suivi.

Dans ce contexte, le Parlement a également demandé:

- que l'acte législatif sur l'EER inclue l'objectif de l'Union d'investir au moins **3% du PIB** de l'Union dans la R&D d'ici à 2030, complété des objectifs nationaux pour les dépenses totales de R&D;

- de prendre des dispositions pour renforcer la participation privée à l'écosystème de R&I de l'Union grâce à une coordination plus étroite et à des partenariats public-privé;
- un soutien accru à la recherche publique en renforçant le financement des programmes européens tels qu'Horizon Europe;
- le renforcement de la gouvernance de l'EER et la rationalisation des instruments stratégiques et de suivi existants.

Il est demandé aux États membres: i) d'améliorer la coordination des investissements dans la R&D au moyen de feuilles de route et d'objectifs nationaux afin d'assurer la complémentarité des financements publics et privés; ii) d'accroître les ressources financières allouées aux universités et aux organismes publics de recherche et iii) d'entreprendre des réformes visant à supprimer les obstacles à la libre circulation des chercheurs et des connaissances, et à renforcer la collaboration et l'innovation transfrontalières. À cet égard, les députés ont réaffirmé leur soutien à une Charte européenne du chercheur.

La Commission et aux États membres sont invités à améliorer la coordination entre les initiatives nationales et européennes de R&I, conformément aux grandes priorités de l'Espace européen de la recherche, en assurant des synergies entre les instruments et politiques de financement nationaux et de l'Union afin de renforcer le leadership scientifique et technologique mondial de l'Europe.

Enfin, le Parlement a recommandé que l'acte législatif sur l'EER soit aligné sur les initiatives existantes et futures, telles que l'acte législatif sur l'innovation, le pacte pour la R&I, le programmecadre et l'espace européen de l'éducation, en faveur de réformes se renforçant mutuellement, de l'adoption de l'innovation, de la mobilité des talents et du financement.